

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Vingt - deuxième session
Kingston, Jamaïque
11-22 juillet 2016

Assemblée (après-midi)

FM/22/11
19 juillet 2016

PRESENTATION DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Réunie à Kingston ce matin, sous la présidence de M. Khurshed Alam (Bangladesh), l'Assemblée de l'Autorité Internationale des fonds marins a été saisie du rapport du Secrétaire général (ISBA/22/A/2), comme le prévoit l'article 166, paragraphe 4 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Lors de la présentation de son rapport aux membres de l'Assemblée, le Secrétaire général, Nii Allotey Odunton (Ghana) a remercié le Président sortant, M. Helmut Tuerk (Autriche) pour sa contribution à l'Autorité et son rôle en sa qualité de Président du Comité d'examen. En outre, il a tenu à saluer la Ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque, Sénateur Kamina Johnson Smith ainsi que le nouveau gouvernement élu en février de cette année, se déclarant convaincu que la collaboration dont a pu bénéficier l'Autorité se poursuivra. Il a aussi exprimé sa gratitude sincère pour l'accueil chaleureux fait par le gouvernement de la Jamaïque et son peuple aux membres de l'Autorité ainsi que pour leur soutien à son travail.

La Zone

Le Secrétaire général a rappelé que « la Zone » était au cœur du mandat de l'Autorité, soulignant que les limites géographiques exactes de la Zone dépendaient de la délimitation du plateau continental s'étendant au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale. Il a ajouté qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article 84 de la Convention, les États côtiers étaient tenus de remettre au secrétariat les cartes ou listes des coordonnées géographiques indiquant l'emplacement d'une limite extérieure du plateau continentale et qu'à cet égard, six membres de l'Autorité s'étaient pliés à cette exigence à savoir, l'Australie, la France (concernant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, la Nouvelle-Calédonie et les Iles Kerguelen), l'Irlande, le Mexique, le Nioué et les Philippines. Il en a profité pour demander instamment aux États côtiers de se conformer rapidement à ces dispositions de la Convention.

Questions administratives

Le Secrétaire général a informé les membres de l'Autorité que le nombre total de postes permanents au secrétariat était resté inchangé, à savoir 20 postes d'administrateur et 17 postes d'agent des services généraux.

- à suivre -

Questions financières

Abordant les questions financières, le Secrétaire général a déploré qu'au 31 mai 2016, 44 États-membres de l'autorité avaient des arriérés correspondant à deux années de contribution ou plus. Il a ajouté que tout versement fait durant la session serait noté au procès-verbal.

Fonds de contributions volontaires

Le Secrétaire général a tenu à remercier l'Argentine et la Chine pour leurs contributions respectives de 10 000 dollars et 40 000 dollars entre août 2015 et le 3 juin 2016.

Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la zone

Le Secrétaire général a également remercié le Mexique et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) pour leurs contributions respectives de 7 500 dollars et de 2 777 dollars. Le Fonds, créé en 2006, a pour but d'encourager la participation, aux activités de l'Autorité, de scientifiques venant des pays en développement.

Bibliothèque – Site internet

Le Secrétaire général a rappelé les sections 8 et 9 de son rapport dont les détails figurent aux paragraphes de 28 à 33.

Relations avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes

Le Secrétaire général a déclaré que, les activités maritimes étant toutes interdépendantes, il était essentiel que les organisations internationales chargées de les superviser coopèrent et coordonnent leur action, comme le souligne la Convention et que c'était indispensable pour assurer la cohérence des stratégies mises en œuvre afin que le milieu marin soit entièrement protégé dans le cadre du développement durable des activités maritimes. A cette fin, le secrétariat a participé à plusieurs initiatives visant à faciliter l'échange d'informations et le dialogue entre les utilisateurs de la Zone internationale des fonds marins.

Par ailleurs, il a souligné que l'assemblée de l'Organisation maritime internationale (OMI) avait approuvé l'accord signé par son Secrétaire général le 8 décembre 2015 et le 8 mars 2016 par le Secrétaire général de l'Autorité qui recherche la coordination optimale avec l'OMI afin d'assurer la collaboration entre les travaux et les activités qui seront effectués.

Il a informé l'Assemblée que le statut d'observateur avait été accordé à la Communauté du Pacifique qui succédait à la Commission des Îles du Pacifique pour les géosciences appliquées et espérait identifier des moyens de coopérer davantage avec la Communauté du Pacifique dans l'avenir.

Il a remercié l'ONU-Océans, le Comité international de protection des câbles, l'Organisation hydrographique internationale, la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de

l'Atlantique du Nord-Est, l'Organisation maritime internationale (OMI) et la Communauté du Pacifique pour leur soutien à l'autorité.

État d'avancement des activités d'exploration et d'exploitation dans la Zone

Il a indiqué qu'au 31 mai 2016, 24 contrats pour l'exploration étaient en vigueur, à savoir, 15 pour les nodules polymétalliques, 5 pour les sulfures polymétalliques et 4 pour les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse et que 2 nouveaux contrats avaient été conclus, l'un concernant les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse avec la Companhia de Pesquisa de Recursos Minerais (Brésil) et l'autre concernant les nodules polymétalliques avec UK Seabed Resources Ltd. Il a déclaré qu'un contrat pour l'exploration des nodules polymétalliques avait été signé avec la Cook Islands Investment Corporation le 15 juillet 2016 et qu'il prévoyait la signature d'autres contrats avec l'Inde et la China Minmetals Corporations.

Ateliers et séminaires

Le Secrétaire général a fait mention de l'atelier qui a eu lieu au Marine Biology Research Group de l'Université de Gand, en Belgique, en décembre 2015, portant sur l'évaluation de la diversité biologique de la méiofaune et aux difficultés rencontrées à cet égard.

Il a aussi remercié l'Afrique du Sud et le Chili pour avoir accueilli deux séminaires de sensibilisation en 2015.

Développement d'un cadre réglementaire pour l'exploitation

Le Secrétaire général a déclaré que la Commission juridique et technique avait publié un projet de cadre en prenant compte des commentaires des parties prenantes, servant ainsi de base à la rédaction des réglementations.

Le Protocole sur les privilèges de l'immunité de l'Autorité

S'exprimant sur le Protocole sur les privilèges de l'immunité de l'Autorité, le Secrétaire général a souligné que le Protocole, adopté en 1998 puis en vigueur en 2003, prévoyait une protection exceptionnelle aux membres qui assistent aux réunions ainsi qu'aux experts en mission pour l'Autorité, ce qui a permis à 4 états d'accéder à ce protocole cette année, élevant le nombre d'états à 40. Il en a profité pour encourager les membres de l'Autorité à adhérer au Protocole.

En outre, il a félicité les États membres pour leur présence et a encouragé les états absents à participer aux sessions annuelles afin qu'ils soient bien représentés.

Il a conclu en rappelant que la commercialisation des minéraux marins au-delà de la juridiction nationale, s'avérait non sans obstacle mais toutefois faisable et durable.

Le Président de l'Assemblée a remercié le peuple et le gouvernement de la Jamaïque pour son accueil chaleureux et a souhaité la bienvenue à la ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Sénateur Kamina Johnson Smith.

La Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur Kamina Johnson-Smith, s'exprimant au nom de la Délégation de la Jamaïque a souhaité la bienvenue aux membres de l'Autorité et a félicité le Secrétaire général et son équipe, ainsi que le Président de l'Assemblée et son prédécesseur pour la qualité de leur travail. La Ministre a fait remarquer que son gouvernement avait pris des mesures visant à améliorer les conditions de travail de l'Autorité, tout en reconnaissant qu'il y avait encore à faire.

Elle s'est réjouie de l'adhésion d'Antigua et Barbuda à la Convention, espérant que cela sera un catalyseur qui incitera d'autres états à suivre cet exemple. En tant qu'Etat partie et en sa condition de petit état insulaire, la Jamaïque est engagée à la préservation du milieu marin. La Ministre a exprimé sa satisfaction de la mise en place par la Commission juridique et technique de réglementations permettant un meilleur suivi du travail des contractants.

Elle a remercié les membres de l'Autorité ayant contribué aux Fonds de dotation et de contributions volontaires. Elle a noté avec satisfaction l'état de la bibliothèque Satya N. Nandan, qui permet aux Jamaïcains l'accès à la connaissance des travaux de l'Autorité.

En conclusion, la Ministre a réitéré l'engagement de la Jamaïque aux travaux de l'Autorité.

Le Président a ensuite invité les membres de l'Assemblée à réagir au Rapport du Secrétaire général.

Le Représentant du Japon a encouragé les contractants ayant des arriérés relatifs à la participation fixe aux frais généraux à régler ceux-ci au plus tôt et de manière rétroactive, indiquant que dans un souci de transparence, l'Autorité pourrait publier les comptes relatifs à ce poste. Par ailleurs, il a assuré l'Autorité de l'implication de sa délégation dans les travaux d'élaboration d'un règlement d'exploitation présentant un bon équilibre entre l'exploitation et la préservation de l'environnement.

S'exprimant au nom du Groupe CANZ (Canada, Australie et Nouvelle Zélande), la Représentante de l'Australie s'est réjouie du Rapport intérim du Comité d'examen en application de l'article 154, et a indiqué son soutien à la proposition de développement d'un plan stratégique (recommandation 37) pour guider les activités de l'Assemblée. Elle a déclaré que les règlements d'exploitation devraient bientôt être élaborés et qu'ils devraient garder un équilibre entre les principes commerciaux et les meilleures pratiques de gestion de l'environnement.

S'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, le Représentant de l'Afrique du sud a félicité l'État de Palestine pour son adhésion à l'Autorité, et a aussi félicité le secrétariat pour la qualité de son travail. Par ailleurs, il s'est réjoui de l'augmentation des possibilités de formation et a remercié les États ayant contribué au Fonds de contribution volontaire et au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone.

Le Représentant de la Principauté de Monaco a déclaré que la vingt-deuxième session de l'Autorité s'ouvrirait dans un contexte nouveau, puisqu'en mars et avril derniers a eu lieu la première réunion du comité préparatoire sur l'élaboration d'un instrument juridique international relatif à la

conservation et à la gestion durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Il a encouragé l'Autorité à activement participer à ce processus d'élaboration. Il s'est réjoui de l'adoption de l'accord de coopération entre l'Organisation Hydrographique Internationale et l'Autorité et du renforcement des capacités mentionné au chapitre XVI du Rapport du Secrétaire général, permettant de favoriser la coopération, l'exploration et l'exploitation durable des ressources de la Zone ainsi que la protection du milieu marin.

Le Représentant du Royaume Uni a félicité la République de Corée pour son travail d'exploration et le secrétariat pour la création d'un poste relatif à la gestion des données. Il a encouragé les membres de l'Autorité qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à l'Accord de 1994 et ceux qui ont des arriérés de contribution à s'en acquitter au plus vite.

La Représentante de Singapour a félicité le Secrétaire général pour le travail accompli relatif à l'Avant-projet de Règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ainsi que pour l'utilisation par l'Autorité du système « papersmart » de l'Organisation des Nations Unies. Elle a rappelé la nécessité de mise en place d'une stratégie de gestion des données qui garantisse le principe de confidentialité. Elle s'est réjouie de la possibilité de 200 opportunités de formation prévues dans les cinq années à venir et a remercié l'Autorité pour la participation à un atelier en Allemagne dont a bénéficié un ressortissant de son pays.

Le Représentant du Cameroun a estimé que le Rapport du Secrétaire général reflète le caractère transversal de l'activité de prospection et d'exploration des ressources minérales de la Zone ainsi que la préservation de l'environnement marin. Il a souligné l'importance de l'élaboration d'un cadre réglementaire sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, pas décisif vers la réalisation de la grande ambition de faire partager à toutes les nations le patrimoine commun de l'humanité que représentent les ressources des fonds marins. Il a ajouté que la plus haute priorité devrait être accordée à ce projet, qui devrait suivre respectueusement le calendrier prévu.

Le Représentant de l'Inde a remercié le Secrétaire général pour ce rapport exhaustif, et s'est félicité du nombre croissant des membres de l'Autorité qui reflète l'intérêt porté à ses travaux. Il a rappelé l'importance de la taxonomie pour le calibrage des données et souligné le rôle des ateliers à cet effet.

Il a de plus félicité le secrétariat pour l'utilisation des réseaux sociaux comme vecteur de communication sur les travaux de l'Autorité.

La Délégation du Bangladesh a estimé qu'à ce moment charnière que représente le passage de la phase d'exploration à la phase d'exploitation, il était important que l'Autorité suive attentivement les progrès des contractants ayant demandé une prorogation de leur contrat d'exploration. La Délégation du Bangladesh a souligné l'importance de l'intégration d'un plan de gestion et de l'environnement dans les règlements relatifs à l'exploitation. Le Représentant du Bangladesh a rappelé la responsabilité de l'Autorité dans le partage des bénéfices de l'exploration et de l'exploitation des ressources marines afin qu'elles bénéficient de manière équitable à l'humanité toute entière.

Le Représentant de la Pologne a souhaité que la tradition de consensus se confirme lors de l'élection des membres de la Commission juridique et technique ainsi que pour l'élection du Secrétaire général.

La Représentante de Cuba a souligné l'importance de la sauvegarde et de la protection du milieu marin.

Félicitant le travail accompli par le secrétariat, le Représentant de la France a salué la nouvelle présentation du budget qui fait preuve de plus clarté, permettant ainsi une vision plus stratégique. Il a toutefois appelé le secrétariat à la transparence budgétaire des informations transmises par les contractants et à la transparence de gouvernance financière au service de l'Autorité. Concernant le traitement des données qui est au cœur des fonctions principales, il a déclaré qu'il fallait moderniser le matériel informatique.

Le Représentant de l'Algérie s'est réjoui de la bonne relation de l'Autorité avec les autres organisations dont le travail impacte l'environnement marin. Il a félicité l'Autorité pour son site internet, mais a remarqué qu'une version en langue arabe contribuerait à la diversité linguistique.

Le Représentant du Ghana a rendu hommage aux activités de l'Autorité et des contractants relatives au renforcement des capacités. Ces activités ont permis à plusieurs stagiaires de pays en développement de bénéficier de formations dans des domaines tel que les activités minières des grands fonds. Le Représentant du Ghana s'est aussi réjoui de l'organisation de l'atelier sur les méthodes de taxonomie et de standardisation de la microfaune dans la zone de Clarion Clipperton.

L'Assemblée poursuivra ses délibérations demain matin.

* * * * *